



Ville de Sutton

11, rue Principale Sud
Sutton (Québec)
J0E 2K0

Tél. : (450) 538-2290
Téléc. : (450) 538-0930
ville@sutton.ca

Sutton, le 5 décembre 2019

Par courriel à marie.lucie.vachon@gmail.com

Madame Marie Lucie Vachon

**Objet : Demande au gouvernement du Canada de déclarer un moratoire
concernant la technologie cellulaire 5G**

Madame,

Pour faire suite à votre demande, nous vous transmettons, ci-joint, une copie de la résolution numéro 2019-12-524, adoptée par les membres du conseil de la Ville de Sutton lors de la séance du 2 décembre 2019, demandant au gouvernement fédéral, en suivant le principe de précaution, de décréter un moratoire sur le déploiement du réseau cellulaire 5G, et ce, jusqu'à ce que les diverses études dégagent un consensus quant à l'absence de risque et d'impact de la technologie cellulaire 5G sur la santé et l'environnement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Jonathan Fortin, LL. B.
Greffier

JF/mlm

p.j. copie de résolution

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 2 décembre 2019, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire monsieur Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Patricia Lefèvre, Rosanne Cohen et Lynda Graham, et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents messieurs Pierre Largy, directeur général, Jonathan Fortin, greffier, madame Suzanne Lessard, trésorière, et monsieur Alain Beauregard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

2019-12-524

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DÉCLARER UN MORATOIRE CONCERNANT LA TECHNOLOGIE CELLULAIRE 5G

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible aux préoccupations et inquiétudes citoyennes concernant la technologie cellulaire 5G;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la technologie cellulaire 5G est de la compétence exclusive fédérale en matière de radiocommunication et que la Ville ne possède aucun pouvoir pour limiter ou circonscrire l'implantation de la technologie cellulaire 5G;

CONSIDÉRANT les diverses études contradictoires concernant les risques et l'impact de la technologie cellulaire 5G quant à la santé et à l'environnement, et le principe de précaution qui dicte de mettre en place des mesures préventives concernant lesdits risques et impacts;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Lynda Graham

IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au gouvernement fédéral, en suivant le principe de précaution, qu'il décrète un moratoire sur le déploiement du réseau cellulaire 5G, et ce, jusqu'à ce que les diverses études dégagent un consensus quant à l'absence de risque et d'impact de la technologie cellulaire 5G sur la santé et l'environnement.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la Ministre de la Santé, au Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, et à la députée fédérale de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 4^{ième} jour du mois de décembre 2019



Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier